Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le 12/05/2025
ID : 080-258004365-20250512-DL_06_MAJ_CANUT-DE

43 Avenue d'Italie
80090 AMIENS
www.sommenumerique.fr
Tél. 03 22 22 27 27
courrier@sommenumerique.fr

20250401_DL_06

OBJET : rectification d'erreur matérielle - Adhésion à la centrale d'achat CANUT

Date de convocation :
21 mars 2025

Date de séance :
01 avril 2025

Date d'affichage :
12 mai 2025

Membres en exercice : 46

Membres présents : 14

Membres votants : 28

_____

Séance en présentiel et visioconférence, conformément à la loi

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : Madame DELETRE, Monsieur VARLET, Monsieur DELFOSSE, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur DEBEUGNY, Monsieur MASSET, Monsieur BEAUFILS, Monsieur DEFRANCE, Monsieur GORRIEZ, Monsieur PARSIS, Monsieur PAYEN, Monsieur THUEUX, Monsieur HAZARD.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :
Monsieur WALIGORA donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE
Monsieur DECLE donne pouvoir à Monsieur VARLET
Madame POUPART donne pouvoir à Monsieur HAZARD
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ
Monsieur BEAUMONT donne pouvoir à Monsieur BEAUFILS
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE
Madame MAILLE-BARBARE donne pouvoir à Monsieur THUEUX
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur LECOMTE donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur MASSET
Madame LHOMME donne pouvoir à Monsieur DEBEUGNY
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DEMARCY
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

_____

Les centrales d'achat sont des acheteurs qui ont pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice d'autres acheteurs, des activités d'achat centralisées. L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence ; CANUT est une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et de la transformation numérique.
L'adhésion à la centrale d'achat CANUT permettra à Somme Numérique de bénéficier de l'ensemble des marchés publics passés par cette centrale dans le domaine du numérique.

Signé électroniquement par : Philippe Varlet
Date de signature : 13/05/2025
Qualité : Président de Somme Numérique

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le 12/05/2025
ID : 080-258004365-20250512-DL_06_MAJ_CANUT-DE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts ;

- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-2 à L.2113-5 relatifs aux centrales d'achat ;

- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique ;

Considérant que cette adhésion permettra de simplifier et d'optimiser les procédures d'achat, de sécuriser juridiquement les achats, de bénéficier de l'expertise technique de la centrale d'achat et de réaliser des économies d'échelle ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : D'approuver l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique à la centrale d'achat CANUT.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à recourir aux services de la centrale d'achat CANUT pour les besoins de Somme Numérique et ses membres et à utiliser les marchés publics mis en place par cette centrale.